

# Livret de formation à une école inclusive



# **Preambule**

Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une ambition forte du gouvernement qui s'est donné pour objectif de construire un grand service public de l'école inclusive. Un des axes premiers de cet objectif repose sur la formation de tous ceux qui interviennent auprès des élèves en situation de handicap.

Dans l'objectif d'améliorer la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves, la circulaire de rentrée du 5 juin 2019, relative à l'École inclusive, prescrit aux académies et aux départements d'inscrire dans leurs plans de formation pour les deux degrés :

- une formation d'un volume horaire minimum de 3 heures sur les positionnements respectifs des AESH et des enseignants en situation de classe au service de la réussite des élèves, en premier comme en second degré. Ces formations peuvent être conçues pour les AESH, pour les enseignants, ou pour les deux ensemble, en fonction des besoins locaux;
- une formation d'un volume horaire de 6 heures pour acquérir les connaissances de base afin de prévoir les aménagements pédagogiques les mieux adaptés aux besoins spécifiques de chaque élève. Ces formations seront structurées en modules afin de permettre des renforcements et des parcours pour les personnels enseignants sur plusieurs années;
- des formations de soutien et d'accompagnement, spécifiquement suivies par les IEN-ASH sous l'autorité des IA-Dasen, pour la mise en place de projets de coopération associant plusieurs partenaires (MENJ, ARS, MDPH, établissements médico-sociaux).

À côté de ces formations à mettre en place par les académies et les départements, les modules de formation d'initiative nationale proposés tous les ans permettent, dans le cadre de la formation continue, aux membres de la communauté éducative, et notamment aux AESH et enseignants des premier et second degrés, d'approfondir leurs compétences dans le déploiement d'une école pleinement inclusive.

De plus, depuis 2017, les enseignants du premier et du second degré bénéficient de la possibilité d'acquérir le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) qui leur permet d'accéder aux postes spécifiques de l'adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap.

Ce livret de formation a été élaboré afin, d'une part, d'aider les services académiques et départementaux à mettre en place des actions de formation à l'école inclusive, et d'autre part, à assurer une cohérence dans les actions de formation qui seront proposées.

Les fiches ciblent différentes catégories de personnels :

- ¬ les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH);
- les enseignants : enseignants non spécialisés et spécialisés des premier et second degrés, enseignants des pôles ressources, formateurs d'accompagnants, directeurs d'école ;
- ¬ les cadres : IPR, IEN, chefs d'établissement.

Pour chaque fiche sont précisées : les objectifs visés, les domaines et les modalités de la formation.

Un tableau récapitulatif présente l'ensemble des actions envisageable avec indication de la catégorie de personnel visé et la nature de la formation (initiale ou continue).

Acteurs formes	Type de formation	Nature du dispositif de formation	Objectif	
AESH	Initiale	Adaptation à l'emploi des AESH	Accompagner à la prise de fonction	
	Continue -	Modules spécifiques accompagnement des élèves EN situation de handicap	Accompagner les élèves en situation de handicap	
		Modules croisés AESH / enseignants- action de formation école inclusive	Renforcer la coopération	
		Formations d'initiatives locales (FIL)	Prendre en compte les BEP des élèves (notamment dans le cadre du PIAL)	
		Modules de formation d'initiative nationale (MIN)	Accompagner les élèves en situation de handicap	
Enseignants	Continue	Module pédagogique d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap	"Sensibiliser les enseignants du 1er et 2nd degré Acquérir de connaissances sur l'école inclusive»	
		Modules croisés enseignant / AESH - action de formation école inclusive	Renforcer la collaboration	
		Formations d'initiatives locales (FIL)	Accompagner la montée en compétences	
		Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)	Formation des enseignants spécialisés	
		Modules de formation d'initiative nationale (MIN)	Accompagner les élèves en situation de handicap	
		Modules de formation spécifiques spécifiques pour : enseignants des pôles ressources, enseignants référents, coordonnateurs de PIAL, directeurs d'école, formateurs d'accompagnants	Appréhender les apports de l'école inclusive	
	Initiale	Modules de sensibilisation au plilotage de l'école inclusive (formation statutaire)	Mettre en œuvre l'école inclusive	
	Continue	Formation d'adaptation à l'emploi des IEN et CT ASH	Former les conseillets techniques école inclusive (IENASH - CT ASH) des Dasen et des Recteurs	
		Formation des cadres ressource à l'école inclusive	Mettre en œuvre l'école inclusive (approfondissement)	
Cadres		Séminaires des cadres experts de l'école inclusive (IEN-ASH et CT ASH	Mettre en œuvre l'école inclusive	
		Modules de formation académiques ou départementaux de mise en œuvre de l'école inclusive (acteurs du pilotage : Inspecteurs et chefs d'établissement)	Mettre en œuvre de l'école inclusive	
		Formation des personnels d'encadrement	Mise en œuvre de l'école inclusive	
		MIN	Prendre en compte des BEP	
Intercatégoriel	Continue	M@gistère (à distance)	Mettre en œuvre les BEP	
		CAP école inclusive	Permettre aux enseignants de mieux évaluer les besoins de leurs élèves, de trouver des fiches pédagogiques immédiatement utilisables et des ressources (films d'animation, podcasts) , de pouvoir identifier les personnes ressources proches de leur lieux d'exercice.	
		Module de formation sur le PIAL	Prendre en compte des BEP dans le cadre du PIAL	
		Formations croisées entre le personnel de l'éducation nationale et le médico-social, le monde associatif, le personnel des collectivités territoriales	Renforcer la coopération entre les différents acteurs	
Autres personnels	Continue	Formation des psychologues de l'éducation nationale à l'école inclusive, du personnel de santé (infirmiers, médecins) , des assistantes sociales	Contribuer à la scolarisation des élèves dans le cadre de l'école inclusive	

Durée	Contenu	Modalites d'organisation	Fiches et autres documents
60 heures	Réponse aux BEP des élèves	Annuelle et obligatoire - Organisation académique	Fiche A1
3h00 minimum	"Réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves Modules de formations spécifiques à la LSF, au LPC ou aux différents troubles»	Inscription dans PAF ou PDF	Fiche A2
3h00 minimum	Coopérer ensemble en classe	Inscription dans PAF ou PDF	Fiche A3
3h00 minimum	Répondre à des besoins locaux pour mieux accompagner les élèves des écoles et des établissements	Proposition ciblée à partir d'une co-construction entre la délégation académique à la formation, le chef d'établissement et l'IEN de la circonscription	Fiche A4
25 ou 50 heures	Prendre en compte les BEP des élèves	Au plan académique, inter académique ou départemental	Circulaire
6 heures minimum	Ressources et adaptations pédagogiques. Par besoin, par type de trouble, école inclusive	"Module de suivi des élèves en situation de han dicap créés par les académies (cf. circulaire école inclusive) En présentiel ou hybride - PAF, PDF.»	Fiche E1
3 heures	Coopérer ensemble en classe	Inscription dans PAF ou PDF	Fiche E2 = A3
3 heures	Répondre à des besoins locaux pour mieux accompagner les élèves des écoles et des établissements	Proposition ciblée à partir d'une co-construction entre la délégation académique à la formation, le chef d'établissement et l'IEN de la circonscription	Fiche E3 = A4
300 + 100 heures	Tronc commun  Modules d'approfondissement Campagne nationale annuelle Modules de professionnalisation		Décret, arrêté, circulaire
25 ou 50 heures	Prendre en compte les BEP des élèves	Campagne nationale annuelle	Circulaile
3 heures minimum	Sensibilisation à la formation et au pilotage de l'école inclusive	Inscription dans PAF et PDF	Fiche E4
6 heures minimum	Prendre une part active au pilotage de l'école inclusive	IH2EF - en présentiel	C1
200 heures	Piloter les organisations et dispositifs dédiés à l'école inclusive	IH2EF - hybride	C2
58 heures	Développer en territoire un réseau de cadres ressources école inclusive	Toucher 60 à 90 cadres volontaires chaque année - hybride	C3
2 x 2 jours	Mise en place de la politique nationale	IH2EF - en présentiel (+TRIBU)	C4
3 heures minimum	Piloter le déploiement du PIAL Mettre en œuvre le pilotage de l'école inclusive	"Inscription dans PAF ou PDF à destination des IEN, IPR et chefs d'établissement»	C5
6 heures minimum	Appui au déploiement du PIAL en académie Prise en compte des BEP dans le pilotage des IEN, IPR et chefs d'établissement	Parcours d'autoformation en distanciel	C6
25 ou 50 heures		Campagne nationale annuelle	Décret, arrêté, circulaire
6 à 9 heyres + propositions académiques	"En fonction du parcours (ex: scolarisation d'un élève TSA)»	S'intégrer dans les PAF ou les PDF Les académies et les partenaires proposent les formations soit en accès pour tous, soit en accès pour leur personnel Formation accompagné par un formateur académique sur le BEP	Fiche I -1
Ressources accessibles en continu	Fiches thématiques avec une entrée par le besoin ou les troubles, podcasts, films d'animation, carte interactive	Plateforme numérique DGESCO/Canopé donnant accès à différentes ressources pédagogiques	Fiche I -2
3 heures minimum		Formation d'initiative locale	Fiche I -3
18 heures			Fiche I -4
3 heures minimum	«Bien orienter les élèves en situation de handicap Conseiller les familles sur le parcours de l'élève»	Inscription dans PAF et PDF	X 1

# Fiches AESH

# Adaptation à l'emploi des AESH

Durée : 60 heures obligatoires de formation initiale

# I. Les objectifs de la formation

Il s'agit de développer les connaissances et les compétences des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), afin de leur permettre :

- d'acquérir les compétences utiles à l'exercice de leurs fonctions pour contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève dans l'école, l'établissement scolaire public ou privé sous contrat;
- d'inscrire les AESH dans un processus de professionnalisation et de formation tout au long de leur carrière.

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement qui assurent l'accueil des AESH doivent avoir des éléments d'information sur le contenu de la formation suivie.

### II. Les domaines de la formation

Les modules de formation sont regroupés en trois grands domaines pour mieux répondre aux caractéristiques particulières des fonctions confiées à ces personnels.

### 1 - Des éléments de compréhension du système institutionnel pour un positionnement adapté

Fournir des repères sur :

- ¬ l'organisation et le fonctionnement de l'école, de l'EPLE ; les dispositifs dédiés, les interlocuteurs, les réunions institutionnelles...;
- ¬ l'organisation et le fonctionnement des établissements et services sanitaires et médico-sociaux et les conditions de leur intervention à l'école ;
- les grands principes de la loi du 11 février 2005, l'organisation et le fonctionnement des MDPH.

Dans le cadre de mise en situation, fournir des repères et susciter une réflexion sur :

- □ la place et le rôle des personnels exerçant des missions d'accompagnement auprès des élèves en situation de handicap dans l'école ou l'EPLE et au sein de l'équipe éducative ;
- 🥆 leur place et leur rôle dans la classe, auprès de l'élève accompagné et des autres élèves ;
- leur place et leur rôle dans l'environnement de l'enfant, sa relation avec les familles et les équipes de soins.

### 2 - Des éléments de connaissance relatifs aux besoins des élèves en situation de handicap

Fournir des repères et susciter une réflexion sur :

- ¬ les grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- les grandes catégories de troubles et les besoins associés en classe ;
- les outils possibles pour accompagner l'élève vers l'autonomie et éviter l'assistance.

# 3 - Des compétences liées aux tâches à exercer

Proposer des mises en situation pour :

- 🗝 être capable d'adapter ses interventions à la diversité des besoins des élèves en situation de handicap ;
- être capable de mettre en œuvre les aides matérielles ;
- être capable d'apporter de l'aide dans les gestes quotidiens de l'élève (installation en classe, déplacements, soins d'hygiène, aide aux repas...);
- être capable d'apporter un soutien scolaire adapté aux disciplines et aux méthodes d'enseignement, en coopération permanente avec l'enseignant.

### Acquérir des connaissances sur :

- les éléments du socle commun des connaissances ;
- les conditions d'apprentissage et d'évaluation ;
- ¬ la compréhension et l'aide à la réalisation des consignes ;
- ¬ la diversité des supports d'apprentissage et les méthodes d'adaptation des documents ;
- l'utilisation des TICE;
- les méthodes de communication (langue/langage, oral/écrit, textes/images...), hors dispositif de communication adaptée.

# III. Les modalités de la formation

Les contenus de formation sont en lien direct avec les fonctions et le champ d'intervention des accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Ils sont organisés en 3 grands domaines et peuvent se décliner en modules de 3 heures :

- ¬ systèmes institutionnels (ex : 3 modules) ;
- besoins des élèves en situation de handicap (ex : 7 modules);
- compétences liées aux tâches à exercer (ex : 10 modules).

Les démarches de formation doivent inclure des temps d'analyse et de mise en pratique.

En vue de mettre en œuvre dans les meilleurs délais le plan de formation, l'autorité académique pourra initier des groupes de travail. Elle mobilisera en tant que de besoin les acteurs locaux concernés.

Toutes les sources d'expertises doivent être mobilisées :

- ressources numériques disponibles sur le site éduscol;
- ressources locales internes à l'éducation nationale : IEN ASH, médecins de l'éducation nationale, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques ;
- ressources médico-sociales et spécialistes ayant une expérience auprès de jeunes handicapés (orthophonistes, ergothérapeutes...);
- ressources associatives: associations ayant une compétence généraliste ou spécialisée dans le champ du handicap, associations ayant une compétence dans la gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement auprès des élèves handicapés;
- ressources dans le champ des instituts de formation des travailleurs sociaux et de la recherche sociale.

# Formation continue des AESH pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Durée : 3h minimum

# I. Les objectifs de la formation

Il s'agit d'approfondir les connaissances et les compétences des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), afin de leur permettre :

- de continuer à acquérir les compétences et connaissances qui n'auraient pu être acquises dans la formation initiale;
- de former des AESH à des gestes spécifiques ou à des techniques de communication nécessaires à l'accompagnement de certains élèves ;
- de conforter les AESH dans un processus de professionnalisation et de formation tout au long de leur carrière.

### II. Les domaines de la formation

La formation a pour objectif principal de permettre aux AESH de mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : ils peuvent par exemple avoir besoin de se former sur des gestes techniques (portage, soins à apporter dans le cadre d'un PAI,...), ou sur l'utilisation d'outils numériques (bureautique, espaces numériques de travail, tablettes,...)

L'apprentissage de techniques de communication ou de langages peut également être nécessaire : langue des signes française, langue française parlée complétée, communication alternative, ...

Une formation d'approfondissement aux adaptations spécifiques à certaines disciplines, à certains besoins peut également être envisagée, ainsi qu'une sensibilisation à certains troubles.

Il ne s'agit pas ici d'une liste exhaustive dans la mesure où des besoins de formation nouveaux peuvent apparaître.

### III. Les modalités de la formation

Les AESH peuvent bénéficier de cette formation en présentiel ou en distanciel, selon la durée et les contenus de la formation.

L'échange de pratiques peut faire partie des contenus proposés afin de renforcer la professionnalisation des personnels.

# **Modules croisés AESH-Enseignants**

Durée cible : 3 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

Il s'agit d'accompagner le développement des PIAL et de permettre aux différents acteurs de construire de nouvelles compétences autour d'une culture commune de travail en équipe pluri-catégorielle, afin de :

- pouvoir contribuer à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap en matière d'accompagnement humain;
- avoir le bon positionnement pour permettre de travailler en équipe pluri catégorielle, avec pour chacun un rôle bien identifié.

### II. Les domaines de la formation

La formation a pour objectif de donner à chacun les moyens de se positionner dans l'équipe du PIAL :

- acquérir des compétences en matière d'évaluation des besoins d'accompagnement des élèves sans perdre de vue l'objectif de rendre les élèves autonomes ;
- → trouver un espace pour des temps d'échanges de pratiques réflexives ;
- co-construire des outils d'évaluation des besoins.

### III. Les modalités de la formation

Les contenus de formation devront s'adapter au contexte d'exercice des personnels formés et la structure du PIAL (premier degré, second degré ou inter degré).

La formation pourra se construire autour des 3 heures minimum de présentiel avec des temps supplémentaires en présentiel ou en distanciel en fonction des possibilités sur l'académie, le département.

La formation à l'évaluation des besoins pourra s'appuyer sur des ressources en ligne (éduscol, Plateforme Cap Ecole Inclusive, ressources académiques et départementales).

# Accompagner les élèves en situation de handicap - Formation d'initiative locale

Durée: 3 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

En continuité de la formation initiale d'adaptation à la prise de fonction de 60 heures obligatoires, la formation vise à accompagner les AESH à développer et à approfondir leurs connaissances pour :

- accompagner un élève en situation de handicap quel que soit son trouble ;
- prendre en compte les besoins éducatifs particuliers;
- renforcer son positionnement professionnel dans l'équipe pédagogique ;
- échanger et mutualiser des pratiques avec appui sur les modules du kit de formation ;
- analyser ses pratiques ;
- collaborer avec des partenaires ;
- devenir AESH référent.

### II. Les domaines de la formation

Des contenus pédagogiques possibles :

- découvrir et utiliser la plate-forme Ecole inclusive ;
- travailler dans un PIAL;
- contribuer à l'évaluation des besoins ;
- se former à la Langue des signes française (niveau A1, niveau A2);
- ¬ se former au Langage parlé complété (LPC) ;
- accompagner un élève avec des troubles spécifiques (Troubles du spectre de l'autisme, troubles des fonctions cognitives etc.), en fonction de ses besoins ;
- acquérir des compétences techniques (ex : accompagner un élève en situation de handicap avec trachéotomie).

# III. Les modalités de la formation

La formation est organisée pour une durée de 3 heures minimum sous forme de modules. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la circulaire sur l'école inclusive et du déploiement des PIAL.

La proposition d'organisation émane de l'académie ou de la DSDEN au regard des besoins identifiés pour mieux accompagner les élèves.

Les propositions de formation sont inscrites dans les plans académiques et départementaux de formation.

Toutes les sources d'expertises doivent être mobilisées :

- ressources numériques disponibles sur le site éduscol;
- ressources locales internes à l'éducation nationale : IEN ASH, médecins de l'éducation nationale, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques, enseignants ressources, AESH référents ;
- ressources médico-sociales et spécialistes ayant une expérience auprès de jeunes handicapés (orthophonistes, ergothérapeutes...);
- ressources associatives : associations ayant une compétence généraliste ou spécialisée dans le champ du handicap, associations ayant une compétence dans la gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement auprès des élèves handicapés ;
- ressources dans le champ des instituts de formation des travailleurs sociaux et de la recherche sociale.

# Fiches enseignants

# Modules de formation d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap pour enseignants du 1er et du 2nd degrés

Durée: 6 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

Dans le cadre du déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé, l'ensemble des personnels enseignants est mobilisé pour une sensibilisation aux enjeux de l'école inclusive afin de pouvoir identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, de l'école et de l'établissement.

Les enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré amenés à prendre une part importance au déploiement doivent recevoir une formation d'une durée de 6 heures minimum.

# II. Les domaines de la formation

Les contenus pédagogiques :

- accompagner le développement du PIAL ;
- nenseigner dans une école avec un dispositif inclusif ;
- onnaître les troubles en fonction des besoins des élèves ;
- scolariser un élève avec des troubles ;
- identifier le public concerné ;
- identifier des réponses possibles aux besoins à partir d'études de situations ;
- identifier les ressources et les partenariats sur lesquels prendre appui pour faciliter la construction d'une école inclusive ;
- élaborer un projet à mettre en œuvre dans l'école ou l'établissement de chaque stagiaire en identifiant les différentes ressources et partenaires.

# III. Les modalités de la formation

La formation est organisée sur une durée de 6 heures minimum.

Les formations peuvent être organisées en présentiel ou en hybride. Elles sont inscrites dans les plans académiques et départementaux de formation.

Toutes les sources d'expertises doivent être mobilisées :

- ressources numériques disponibles sur le site éduscol ou la plateforme Cap École inclusive ;
- ressources locales internes à l'éducation nationale : IEN ASH, médecins de l'éducation nationale, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques ;
- ressources médico-sociales et spécialistes ayant une expérience auprès de jeunes handicapés (orthophonistes, ergothérapeutes...);
- les associations et partenaires.

# Modules croisés AESH-Enseignants

Durée cible : 3 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

Il s'agit d'accompagner le développement des PIAL et de permettre aux différents acteurs de construire de nouvelles compétences autour d'une culture commune de travail en équipe pluri-catégorielle, afin de :

- pouvoir contribuer à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap en matière d'accompagnement humain ;
- avoir le bon positionnement pour permettre de travailler en équipe pluri catégorielle, avec pour chacun un rôle bien identifié.

# II. Les domaines de la formation

La formation a pour objectif de donner à chacun les moyens de se positionner dans l'équipe du PIAL :

- acquérir des compétences en matière d'évaluation des besoins d'accompagnement des élèves sans perdre de vue l'objectif de rendre les élèves autonomes ;
- → trouver un espace pour des temps d'échanges de pratiques réflexives ;
- co-construire des outils d'évaluation des besoins.

### III. Les modalités de la formation

Les contenus de formation devront s'adapter au contexte d'exercice des personnels formés et la structure du PIAL (premier degré, second degré ou inter degré).

La formation pourra se construire autour des 3 heures minimum de présentiel avec des temps supplémentaires en présentiel ou en distanciel en fonction des possibilités sur l'académie, le département.

La formation à l'évaluation des besoins pourra s'appuyer sur des ressources en ligne (éduscol, Plateforme Cap Ecole Inclusive, ressources académiques et départementales).

# Accompagner les élèves en situation de handicap - Formation d'initiative locale

Durée: 3 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

La formation vise à permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

# II. Les domaines de la formation

- scolariser ou accompagner un élève avec des besoins éducatifs particuliers ;
- ¬ scolariser ou accompagner un élève avec des un trouble spécifique ;
- connaître les troubles en fonction des besoins des élèves ;
- repérer le public concerné ;
- identifier des réponses possibles aux besoins à partir d'études de situations ;
- identifier les ressources et les partenariats sur lesquels prendre appui pour faciliter la construction d'une école inclusive ;
- élaborer un projet à mettre en œuvre dans l'école ou l'établissement de chaque stagiaire en identifiant les différentes ressources et partenaires.

### III. Les modalités de la formation

La formation est organisée pour une durée de 3 heures minimum sous forme de modules. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la circulaire sur l'école inclusive et du déploiement des PIAL.

La proposition d'organisation émane de l'académie ou de la DSDEN au regard des besoins identifiés pour mieux accompagner les élèves.

Les propositions de formation sont inscrites dans les plans académiques et départementaux de formation.

# Fiche formation – E4

# Enseignants des pôles ressources, enseignants référents, coordonnateurs de PIAL et directeurs d'école, formateurs d'accompagnants

Durée: 3 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

Dans le cadre du déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (enseignants des pôles ressources, enseignants référents, coordonnateurs de PIAL et directeurs d'école particulièrement) est mobilisé pour une sensibilisation aux enjeux de l'école inclusive pour pouvoir en appréhender les apports.

### II. Les domaines de la formation

Les contenus pédagogiques :

- agir dans le pôle ressource pour l'éducation inclusive ;
- enseigner dans une école avec un dispositif inclusif;
- ¬ scolariser un élève avec des troubles ;
- accompagner le développement du PIAL ;
- connaître les troubles en fonction des besoins des élèves ;
- repérer le public concerné ;
- identifier des réponses possibles aux besoins à partir d'études de situations ;
- identifier les ressources et les partenariats sur lesquels prendre appui pour faciliter la construction d'une école inclusive ;
- élaborer un projet à mettre en œuvre dans l'école ou l'établissement de chaque stagiaire en identifiant les différentes ressources et partenaires ;
- connaître le parcours de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

# III. Les modalités de la formation

La formation est organisée sur une durée de 3 heures minimum.

Les formations peuvent être organisées en présentiel ou en hybride. Elles sont inscrites dans les plans académiques et départementaux de formation.

Toutes les sources d'expertises doivent être mobilisées :

- ressources numériques disponibles sur le site éduscol et la plateforme Cap École inclusive ;
- ressources locales internes à l'éducation nationale : IEN ASH, médecins de l'éducation nationale, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques ;
- ressources médico-sociales et spécialistes ayant une expérience auprès de jeunes handicapés (orthophonistes, ergothérapeutes...);
- ¬ les associations et partenaires de l'école.

# Fiches personnels d'encadrement

# Sensibilisation au pilotage

Durée: 6 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

La formation vise à sensibiliser et former les personnels d'encadrement pédagogique (chefs d'établissement, inspecteurs du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré) primo accédant.

Cette formation est inscrite au PNF 2019-2020

## II. Les domaines de la formation

Le contenu de la formation porte sur les volets structurel (aménagement des espaces, conduite de partenariats) et pédagogique (reconnaissance des compétences individuelles et personnalisation des parcours scolaires) pour :

- développer les approches historiques et sociologiques ;
- mettre en exergue les éléments législatifs majeurs, les missions des personnels d'encadrement pour leur accompagnement, à tous les niveaux de la scolarité;
- ravailler les dimensions partenariales (identifier les principaux partenaires et leurs missions) et clarifier le rôle des personnels d'encadrement pour renforcer les collaborations ;
- analyser des dispositifs remarquables de scolarisation d'élèves en situation de handicap (méthodologie de mise en œuvre des dispositifs et pédagogie de référence).

# III. Les modalités de la formation

Parcours de formation de 6 heures minimum réparties dans deux modules présentiels « école inclusive ».

# Formation d'adaptation à l'emploi des IEN-ASH

Durée: 200 heures

# I. Les objectifs de la formation

La formation vise à former les IEN-ASH et les conseillers techniques ASH nouvellement nommés, afin de leur permettre de mieux conseiller les IA-Dasen et les recteurs dans le pilotage du service public de l'école inclusive.

Cette formation est inscrite au PNF 2019-2020

# II. Les domaines de la formation

- analyser de manière systémique les leviers et freins à l'éducation inclusive ;
- concevoir, impulser et mettre en œuvre des actions permettant d'opérationnaliser la mise en œuvre de la politique de l'école inclusive;
- piloter les organisations et dispositifs dédiés à l'éducation inclusive ;
- évaluer les résultats de la politique conduite, concevoir les outils de pilotage adaptés ainsi que les actions de formation nécessaires.

# III. Les modalités de la formation

Parcours hybride de 200 heures (138 heures en présentiel, 62 heures en distanciel).

# Formation de cadres ressources à l'école inclusive

Durée: 58 heures

# I. Les objectifs de la formation

La formation a pour but le développement, en territoire, d'un réseau de cadres ressources « école inclusive ». Elle vise les personnels d'encadrement pédagogique (chefs d'établissement, inspecteurs du 1<sup>er</sup> du 2<sup>nd</sup> degrés) désignés par leur académie en vue d'une implication dans le dispositif de formation École inclusive.

Cette formation est inscrite au PNF 2019-2020

# II. Les domaines de la formation

- diffuser une culture de l'éducation inclusive en s'appropriant les fondamentaux de la société inclusive ;
- mobiliser les éléments des cadres éthiques, législatifs et réglementaires relatifs à l'éducation inclusive pour éclairer les pratiques dans la variété de ses missions ;
- concevoir son rôle de personne ressource en :
  - développant une professionnalisation inclusive;
  - coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs au service de l'école inclusive;
  - participant à la conception et la mise en œuvre des parcours de formation et en contribuant à l'impulsion de pratiques inclusives dans les équipes.

# III. Les modalités de la formation

Parcours hybride de 58 heures (36 heures en présentiel, 22 heures en distanciel).

# Séminaires des cadres experts de l'école inclusive (IEN-ASH et CT ASH)

Durée: 2 x 2 Jours

# I. Les objectifs de la formation

La formation vise à assurer la formation continue des cadres experts de l'école inclusive (IEN-ASH et CT ASH).

Cette formation est inscrite au PNF 2019-2020

## II. Les domaines de la formation

- consolider les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de l'école inclusive ;
- favoriser l'échange et la mutualisation de pratiques, la conception d'outils et de mesures d'accompagnement permettant de sécuriser le parcours des élèves en situation de handicap, de la maternelle au post-bac;
- renforcer les collaborations et l'action partenariale.

# III. Les modalités de la formation

Parcours présentiel de 2 x 2 jours.

# Modules académiques ou départementaux de mise en œuvre de l'école inclusive (acteurs du pilotage : Inspecteurs et chefs d'établissement)

Durée: 3 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

La formation vise à impliquer les Inspecteurs (IPR, IENCCPD) et les personnels de direction dans une démarche de pilotage et de suivi du déploiement du PIAL.

### La formation vise:

- → à piloter et animer une équipe dans une école inclusive ;
- à piloter une SEGPA dans un collège inclusif;
- ¬ à accompagner le développement du PIAL;
- a faire connaître les publics des élèves à besoins éducatifs particuliers et les contextes de scolarisation dans la logique de l'école inclusive ;
- a construire des gestes professionnels adaptés à la diversité des élèves pour mieux prendre en compte les besoins particuliers dont ils sont porteurs ;
- à coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.

### II. Les domaines de la formation

### Les contenus pédagogiques :

- approche historique et institutionnelle permettant de comprendre la notion d'éducation inclusive ;
- ¬ identifier le public concerné ;
- identifier des réponses possibles aux besoins à partir d'études de situations ;
- identifier les ressources et les partenariats sur lesquels prendre appui pour faciliter la construction d'une école inclusive ;
- diaboration d'un projet à mettre en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- ¬ sensibiliser les enseignants au PIAL et à Qualinclus.

# III. Les modalités de la formation

La formation est organisée sur une durée de 3 heures minimum. Outre les formations organisées par l'IH2EF, les services académiques sont invités à organiser des formations spécifiques pour les acteurs du pilotage. Les propositions de formation sont inscrites dans les plans académiques et départementaux de formation.

Toutes les sources d'expertises doivent être mobilisées :

- ressources numériques disponibles sur le site EDUSCOL, CANOPE ou la DNE ;
- ressources locales internes à l'éducation nationale : IEN ASH, médecins de l'éducation nationale, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques ;
- ressources médico-sociales et spécialistes ayant une expérience auprès de jeunes en situation de handicap ou (orthophonistes, ergothérapeutes...) ou à besoins éducatifs particuliers.

# Modules de formation distancielle des acteurs du pilotage de l'école inclusive (Inspecteurs et chefs d'établissement)

Durée: 6h minimum

# I. Les objectifs de la formation

La formation vise à apporter un appui au déploiement de la formation en académie en sensibilisant l'ensemble des personnels d'encadrement pédagogique à l'école inclusive.

Cette formation est inscrite au PNF 2019-2020

### II. Les domaines de la formation

Le contenu de la formation porte sur les connaissances fondamentales relatives à la politique inclusive pour contribuer à sa mise en œuvre :

- connaître le cadre de l'école inclusive : éthique, institutionnel, réglementaire de l'école inclusive ;
- maîtriser les enjeux de l'accessibilité;
- ¬ s'appuyer sur une démarche qualité ayant pour appui Qualinclus ;
- prendre une part active au pilotage de l'école inclusive en prenant en compte ses différentes dimensions : l'accueil et la scolarisation des élèves, l'adaptation aux besoins éducatifs particuliers, l'accompagnement et la formation des équipes, la sécurisation des parcours et le travail en partenariat.

### III. Les modalités de la formation

Parcours d'auto-formation en distanciel. Il est préconisé d'assurer une articulation avec un accompagnement en académie.

# Fiches intercatégorielles

# Plateforme M@gistère

# I. Les objectifs

La plateforme de formation continue M@gistère propose un large choix de parcours de formation, accompagnés ou en autoformation. Ce dispositif constitue un vecteur pertinent de sensibilisation des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés aux enjeux de l'école inclusive et leur permet de mettre en œuvre les réponses adéquates aux besoins éducatifs particuliers des élèves au niveau de la classe, de l'école et de l'établissement.

### II. Les domaines de la formation

Dans la rubrique « Se former et être accompagné » une page est dédiée à la scolarisation dans un contexte inclusif.

Ces parcours en distanciel (ou en hybride) doivent cibler des objectifs pédagogiques précis :

- scolariser ou accompagner un élève avec des besoins éducatifs particuliers ;
- scolariser ou accompagner un élève avec des un trouble spécifique ;
- connaître les troubles en fonction des besoins des élèves ;
- repérer le public concerné ;
- identifier des réponses possibles aux besoins à partir d'études de situations ;
- identifier les ressources et les partenariats sur lesquels prendre appui pour faciliter la construction d'une école inclusive ;
- élaborer un projet à mettre en œuvre dans l'école ou l'établissement de chaque stagiaire en identifiant les différentes ressources et partenaires.

# III. Les modalités de la formation

L'offre de formation M@gistère s'articule autour de deux principes :

- s'intégrer dans les plans de formation académiques et départementaux (PAF et PDF);
- proposer une offre de formation de formation complémentaire ou en auto-inscription.

Chaque académie ou département met en œuvre localement les parcours de formation proposés dans l'offre de parcours. Ils peuvent contenir des vidéos, podcasts, jeux sérieux, quiz, textes, fiches, sketchs notes ... toute modalité d'acquisition d'information, de compréhension des enjeux et de mise en œuvre d'une scolarisation inclusive des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Sont mis à disposition des formateurs :

- des parcours nationaux créés par la DGESCO ou des partenaires (ESPE, IFé, CANOPE);
- des parcours produits par des académies.

# Plateforme de ressources Cap École inclusive

# I. Les objectifs

La plateforme *Cap École inclusive* vise à reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et à mettre à leur disposition des ressources pédagogiques accessibles.

Aux termes de la circulaire de rentrée 2019 « école inclusive » :

- « Dès la rentrée scolaire 2019, la plateforme Cap École inclusive proposera aux enseignants des ressources pédagogiques simples, immédiatement utilisables en classe, afin de disposer de points d'appui, de références et de conseils utiles pour la scolarisation de tous les élèves. Cette plateforme leur permettra, entre autres fonctionnalités, de contacter des professeurs ressources qui pourront les accompagner dans la mise en place d'adaptations et aménagements pédagogiques, notamment pour les élèves avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Cette plateforme sera également accessible aux AESH. »
- « Les IEN et chefs d'établissement bénéficieront d'une présentation de cet outil en académie avec l'objectif d'en assurer la diffusion auprès de leurs équipes. »

# II. Les domaines de la plateforme

Par ses fonctionnalités, afin de répondre aux besoins des enseignants, la plateforme permet quatre entrées possibles :

- par l'observation de l'élève, elle conduira l'enseignant à disposer de propositions de pistes pédagogiques simples et immédiatement utilisables en classe ;
- par la proposition directe d'adaptations spécifiques, l'enseignant pourra aménager son enseignement;
- ¬ par la mise à disposition d'informations précises sur le trouble (s'il est connu de l'enseignant), il pourra disposer de contenus élaborés conjointement par des pédagogues et des scientifiques.

De plus, une carte interactive lui permettra de repérer les enseignants ressources proches de son lieu d'exercice professionnel et de pouvoir ainsi solliciter auprès d'eux aide et expertise.

# III. Les modalités de la formation

Plateforme de ressources à distance, Cap École inclusive permettra aux enseignants non spécialisés de pouvoir expérimenter au sein de leur classe des modalités d'intervention riches et diversifiées.

# La plateforme propose :

- des films de sensibilisation au trouble qui se met à la place d'un élève. Ils permettent de mieux appréhender les difficultés quotidiennes vécues par les jeunes en situation de handicap;
- des podcasts pour comprendre les divers troubles tant d'un point de vue scientifique que pédagogique (de l'impact des troubles sur les apprentissages);
- des fiches d'« adaptation pédagogique» directement exploitables, classées par types d'adaptation pour faciliter la recherche ;
- la possibilité de mise en contact avec un enseignant expert de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Des ressources supplémentaires seront mises en ligne régulièrement (comme celles sur les aménagements d'examen).

Une prise de contact possible avec les concepteurs (DGESCO) sera assurée par voie de courriel.

# Module de formation sur le PIAL

Pour être efficace, la mise en œuvre d'un PIAL doit répondre à plusieurs impératifs :

- s'appuyer sur un état des lieux partagé en matière de politique inclusive (pratiques mises en œuvre, utilisation des outils, leviers, freins...) pour lancer une dynamique de réflexion collective sur l'inclusion au sein du PIAL :
- identifier les besoins de formation des acteurs (enseignants, AESH, directeurs d'école, CPE, AED... pour que chaque temps de la scolarité puisse contribuer à la politique inclusive du PIAL) afin d'améliorer la qualité des réponses qui seront apportées aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- décloisonner et développer la collaboration entre les acteurs internes et externes, articuler leur action (IEN ASH, enseignants référents, services médico-sociaux...) dans un objectif de cohérence globale ;
- organiser la gouvernance du PIAL de manière lisible et identifiable pour les acteurs et les familles (rôles du coordonnateur et du pilote, relations avec les autres acteurs internes et externes);
- développer une politique RH des AESH à même de faciliter leur intégration au sein des équipes pédagogiques et éducatives, d'éviter les ruptures de suivi (ex : ajustements des emplois du temps lors des absences), de faciliter la concertation avec les enseignants, de leur permettre d'adopter un positionnement adapté, de valoriser leur action, de se former... Mais aussi apprendre à prévoir les besoins RH en lien avec le Service de l'école inclusive, suivant les modalités d'organisation locales mises en place. La recherche de l'adéquation des profils des AESH et des élèves accompagnés doit entrer dans la réflexion;
- adopter une démarche de recherche de qualité dans la construction de l'accompagnement et des adaptations pédagogiques (utilisation et articulations des outils, modalités de concertation pour la réflexion et la mise en œuvre...);
- mener une réflexion sur les modalités du dialogue avec les familles.

# I. Les objectifs de la formation

Il s'agit d'apporter aux futurs acteurs du PIAL des éléments d'accompagnement formatif s'appuyant sur le vademecum PIAL et les différents guides qui ont été élaborés.

Les objectifs de cette formation sont multiples :

- développer une culture commune et partagée des cadres de l'EN autour de l'inclusion, pour une montée en compétence globale du système éducatif;
- apporter des éléments méthodologiques pour la mise en œuvre et la gouvernance d'un PIAL (impératifs évoqués en introduction de cette fiche);
- permettre aux pilotes des PIAL de mieux identifier les outils et les ressources à leur disposition (ou au besoin à créer), pour répondre efficacement aux besoins des élèves (partenaires, outils, formations...) sur le terrain.

L'ensemble des impératifs (évoqués dans l'introduction) et des objectifs devront avoir comme fil conducteur la recherche d'une démarche de qualité dans la prise en compte des besoins éducatifs particuliers, dans le cadre du PIAL. Il s'agit de viser à développer l'autonomie de l'élève dans un cadre scolaire tout en lui garantissant sécurité et mise en accessibilité des savoirs.

# II. Les domaines de la formation

Chacun des domaines peut faire l'objet de sessions différentes, suivant la durée de formation retenue, mais il est important que leurs contenus soient élaborés en complémentarité, pour favoriser une cohérence d'ensemble au service de l'objectif central.

## 1 - État des lieux et conduite d'une dynamique collective dans le cadre du PIAL

- Présentation du vademecum ;
- présentation de l'outil Qualinclus dont les fiches pourront être utilisées pour inspirer le diagnostic, les objectifs, et les actions à mener ;
- ¬ la place du projet d'établissement ou du projet d'école ;
- le volet inclusif du règlement intérieur ;
- les partenaires à mobiliser (IEN ASH, enseignant référents, coordonnateurs d'ULIS, enseignants ressources ...).

### 2 - Identifier les besoins de formation des acteurs

- ¬ Fournir des repères pour aider les pilotes à identifier les besoins de formation des personnels au lancement du PIAL (en lien avec le diagnostic, le public accueilli...);
- le développement d'une culture de veille sur les besoins de formation des personnels pour accompagner les évolutions :
- ¬ présentation de la plateforme CAP école inclusive ;
- informer les pilotes sur les modalités de formation mises en œuvre et/ou mobilisables pour accompagner le développement de l'école inclusive, et pour les différentes catégories de personnels (AESH, enseignants, CPE...);
- évaluer les besoins des élèves.

# 3 - Organiser la gouvernance du PIAL

- L'information des instances et des équipes ;
- □ la place du coordonnateur, l'articulation de son rôle avec celui du pilote, avec les différents personnels (nature des délégations possibles, profils adaptés...);
- ¬ les modalités de collaboration entre les acteurs (internes, externes);
- □ l'organisation du service et l'accompagnement des AESH : cadre légal, possibilités, limites ;
- ¬ le rôle de l'AESH référent :
- ¬ le livret d'accueil et le guide d'entretien des AESH ;
- anticipation et évolution des besoins : des élèves, en moyens humains AESH ;
- présentation de l'organisation locale du service école inclusive, la cellule d'écoute.

### 4 - Analyser les besoins des élèves.

- En équipe, l'utilisation des outils supports de l'analyse des besoins (notifications, préconisations, PPS, Gevasco, document de mise en œuvre du PPS ...), leur utilisation, leur articulation au service de la construction des réponses pédagogiques et de l'organisation du suivi. Articulation des rôles des acteurs ;
- les outils possibles pour assurer le suivi des élèves et l'information des familles ;
- ¬ la recherche de l'adéquation des profils accompagnateurs-accompagnés.

# 5 - La place des familles

Les modalités possibles du dialogue avec les familles et ses outils.

# III. Les modalités de la formation

Cette formation peut concerner, suivant les modalités et les thématiques retenues au plan local, les pilotes des PIAL, les coordonnateurs, les AESH référents, les enseignants référents... Cette formation peut évoluer dans le temps, dans ses contenus, son format, ou son public en fonction du degré d'expertise atteint par les acteurs au fur et à mesure du déploiement des PIAL.

L'ensemble des éléments évoqués dans cette fiche a pour objectif d'affiner la réflexion qui sera mise en place localement, en fournissant quelques points de repères thématiques.

Formation croisée entre les personnels de l'Éducation nationale, du secteur médico-social et des collectivités territoriales

# I. Les objectifs de la formation

Il s'agit de former dans un même temps et dans un même lieu, des professionnels issus de culture et de formation professionnelles différentes et concourant à la scolarisation des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

L'objectif principal est d'appréhender des contenus de formation, de promouvoir des pratiques et des outils susceptibles de faire émerger une culture commune de l'éducation inclusive et d'acquérir des méthodes de coopération efficaces.

L'autre objectif est de susciter une réflexion autour des points suivants :

- ¬ s'approprier la réglementation associée à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- maîtriser les enjeux d'une démarche de scolarisation inclusive ;
- connaître les outils associés et leurs articulations (GEVA-Sco, PPS, PAP, PIA, PAG, PPA, etc.);
- comprendre le rôle et les missions des différents acteurs et partenaires ;
- ¬ inscrire son action dans une démarche de coopération partenariale et pluri-professionnelle, en :
  - créant les conditions de l'échange et de la compréhension des contraintes, pratiques, attentes et représentations respectives de chacun ;
  - faisant de cette coopération un temps et un espace de créativité ;
  - conduisant tous les participants à coopérer sur un projet de scolarisation;
  - apprenant de nouvelles techniques de négociation, des méthodes de dialogue interprofessionnel, des procédures de compromis au service de l'élève en SH et de sa famille ;
  - favorisant la parole des personnes et de leurs familles.

# II. Les domaines de la formation

La formation vise à permettre aux participants de croiser leur expérience et de mutualiser leur pratique, particulièrement dans les domaines suivants :

### 1 - Des éléments de compréhension des fondements de l'éducation inclusive

### Fournir des repères sur :

- les enjeux de l'éducation inclusive, en la resituant dans son contexte historique, mais aussi international, européen et national;
- □ la réglementation liée à la déclinaison de l'éducation inclusive (code de l'éducation, code de l'action sociale et des familles) ;
- □ les démarches et les outils permettant la mise en application de l'éducation inclusive ;
- □ la connaissance des partenaires de l'éducation inclusive (EN, ESMS, collectivités territoriales) ;
- ¬ la place des parents et l'identification de bonnes pratiques de collaboration avec eux ;
- les rôles et place de chaque partenaire dans la démarche inclusive.

### 2 - Des compétences liées aux tâches à exercer

# Proposer des situations pour :

- être capable d'identifier les partenaires et les institutions engagés ;
- identifier ensemble les freins et les leviers sur le terrain ;
- ontribuer ensemble à apporter les réponses appropriées ;
- être capable d'entrer dans une démarche de coopération, de partenariat, de co-intervention au service des élèves en situation de handicap;
- être capable de contribuer à la mise en place d'une culture professionnelle commune;
- être capable de construire ou mutualiser des outils communs.

### Acquérir des connaissances sur :

- l'éducation inclusive : ses fondements, son histoire ;
- ¬ la réglementation attachée à l'éducation inclusive ;
- les acteurs de l'Éducation inclusive ;
- ¬ les outils, lieux, temps et dispositifs de la scolarisation ;
- ¬ le travail en partenariat (fondements, modalités, limites).

# III. Les modalités de la formation

Elle est ouverte aux enseignants, spécialisés ou non, aux cadres du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, aux personnels non enseignants de l'Éducation nationale, aux personnels du secteur social et médico-social, aux professionnels des MDPH, ARS, personnels siégeant au sein des GT départementaux, personnels des collectivités territoriales (ATSEM, personnels du périscolaire ...) etc.

La formation peut se décliner sur 18 heures ou moins au regard des compétences des acteurs.

Pilotée par un binôme de formateurs (EN / ESMS / CT / associations), elle articule des temps de formation « descendante » avec des travaux en groupes de travail mixte.

# Fiche autres personnels

# Autres personnels : Psychologues de l'éducation nationale, personnels de santé scolaire, personnels sociaux

Durée: 3 heures minimum

# I. Les objectifs de la formation

Les psychologues de l'éducation nationale, les personnels de santé (infirmiers, médecins) et sociaux (assistantes sociales), comme tous les autres personnels de la communauté éducative, doivent être étroitement impliqués dans le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé.

Ils doivent en conséquence bénéficier d'une formation leur permettant d'appréhender les enjeux et les apports de l'école inclusive.

### II. Les domaines de la formation

Les contenus pédagogiques :

- organiser le parcours scolaire et l'orientation dans le cadre de l'école inclusive ;
- accompagner le développement du PIAL;
- connaître et utiliser la plateforme Ecole inclusive ;
- scolariser un élève avec des troubles ;
- connaître les troubles en fonction des besoins des élèves ;
- scolariser un élève avec des troubles ;
- identifier le public concerné ;
- identifier des réponses possibles aux besoins à partir d'études de situations ;
- identifier les ressources et les partenariats sur lesquels prendre appui pour faciliter la construction d'une école inclusive ;
- contribuer à l'évaluation des besoins ;
- élaborer un projet à mettre en œuvre dans l'école ou l'établissement de chaque stagiaire en identifiant les différentes ressources et partenaires;
- ravailler en partenariat (associations de famille, directeurs d'école, enseignants).

# III. Les modalités de la formation

La formation est organisée sur une durée de 3 heures minimum.

Les propositions de formation sont inscrites dans les plans académiques ou départementaux de formation.

Toutes les sources d'expertises doivent être mobilisées :

- ressources numériques disponibles sur le site éduscol;
- ressources locales internes à l'éducation nationale : IEN ASH, médecins de l'éducation nationale, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques ;
- ressources médico-sociales et spécialistes ayant une expérience auprès de jeunes handicapés (orthophonistes, ergothérapeutes...);
- ¬ associations et partenaires de l'école.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE